



Ordre du jour du Conseil communal du 03 juillet 2017

SEANCE PUBLIQUE

1. APPROBATION

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 mai 2017.

2. INTERPELLATION D'UN CITOYEN

3. INFORMATION

3.1 Redevance sur les demandes de permis Intégrés – Approbation par la tutelle.

3.2 Marché de fournitures – Remplacement de la chaudière de l'école de Ville-sur-Haine.

4. FINANCES

4.1 Plan de convergence : actualisation.

4.2 Modification budgétaire n°1 de la Ville.

4.3 Marchés de travaux - Cessions de marchés - Ratification

- Travaux d'amélioration des rues de l'Hôtel de Ville, Marché aux filets et venelle attenante ;
- Travaux de rénovation du parking de la crèche.

4.4 Igretec – Marché de service pour la réalisation d'une étude de caractérisation et d'une étude de risque sur le site de l'ancienne cimenterie de Thieu.

4.5 Tutelle spéciale d'approbation :

- compte 2016 de la FE St Lambert à VSH.
- compte 2016 de la FE St Martin à Mignault.
- compte 2016 de la FE St Géry à Thieu.
- compte 2016 de la FE St Nicolas au Roeux.

4.6 Règlement-tarif des locations de salles – Révision.

5. CPAS

5.1 Compte 2016 : tutelle spéciale d'approbation.

5.2 Modification budgétaire n°1 : tutelle spéciale d'approbation.

6. DIVERS

6.1 Dossier de demande de reconnaissance du Centre culturel Joseph Faucon.

6.2 Règlement général de police coordonné par les 4 communes formant la zone de police – Modification.

6.3 Règlement complémentaire sur le roulage – Rues P. Lefèbvre, des Combattants et des Déportés.

6.4 Installation de caméras de surveillance – demande d'avis du Chef de corps de la zone de police de la Haute Senne.

6.5 Aménagement des abords de la Chapelle Notre-Dame aux Tombeaux – Accord sur le projet.

## HUIS-CLOS

### 1. PERSONNEL COMMUNAL

1.1 Convocation d'un agent statutaire devant la commission des pensions du Medex.

1.2 Convention de mise à disposition de personnel communal.

### 2. PERSONNEL ENSEIGNANT

2.1 Désignation d'une institutrice préscolaire à titre intérimaire, à raison de 26P/semaine, du 17.05.17 jusqu'au retour de la titulaire en congé de maladie.

2.2 Désignation d'une institutrice maternelle, à titre intérimaire, à raison de 26 P/semaine, du 26.05.17 jusqu'au retour de la titulaire en congé de maladie.

2.3 Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire, à raison de 26 P/semaine, du 31.05.17 au 30.06.17, en remplacement de la titulaire en congé de maternité.

Le Directeur Général,

F. Petre

Par le collège,



Le Député-Bourgmestre,

B. Friart